

**FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC**

En application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, un appel d'offres ouvert a été lancé afin de désigner un prestataire pour la fourniture, l'installation, la mise en service, l'intégration et la maintenance du système de télégestion des installations d'éclairage public et sportif.

Le système de télégestion permettra la supervision en temps réel, l'optimisation énergétique et la gestion à distance des luminaires.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il est conclu pour une durée de quatre ans qui démarre à la date de notification du contrat.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 15/09/2025, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SIGNIFY France pour un montant maximum de 650 000€ HT.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer et à exécuter le marché de fourniture avec l'entreprise retenue ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- AUTORISE le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer et à exécuter l'accord-cadre à bons de commande avec la société SIGNIFY France – 92156 SURESNES

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 11 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – MELCHIONNE
DELAVEAU - SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE – COCH –
MUSSO – VEGA - REAU

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL